

Francis et Françoise ETOURNEAUD  
21 avenue Aliénor  
33830 BELIN BÉLIET  
~~10, rue de la République~~

Belin Béliet le 8 octobre 2018

A l'attention de Madame le Maire de Belin Béliet  
et de Monsieur VIGNAC Commissaire Enquêteur

Objet : **révision du PLU**

Madame, Monsieur,

La parcelle cadastrée BH 32, sur laquelle est construite notre maison d'habitation, est dans sa plus grande partie classée en Espace Boisé à Conserver (EBC), ce que nous ne remettons pas en cause. La maison a été bâtie en 1898 et de nombreux arbres ont été plantés à l'époque de sa construction.

Dans le projet du nouveau PLU présenté à la consultation publique en 2015, nous avons constaté que la parcelle mitoyenne à la notre cadastrée BH 37 était répertoriée en zone d'urbanisation future AU1. Sur la partie Est de notre parcelle BH 32 et à 5 mètres de la limite la séparant de la parcelle BH 37 se trouvent des pins parasols centenaires dont la hauteur est d'environ 25 à 30 mètres.

A l'occasion de cette première consultation, nous avons indiqué que ces arbres constituaient en cas de tempête un risque pour des futures maisons d'habitation puisqu'elles seraient situées sous le vent de ces arbres et donc directement menacées en cas de chute.

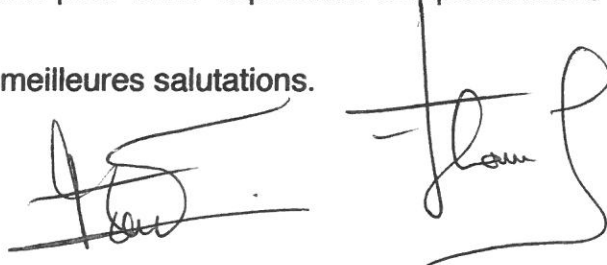
Dans le projet révisé mis à la disposition du public en 2018, nous constatons que notre remarque a donné lieu à l'établissement d'un espace vert non constructible formant une bande de terrain d'une largeur de 15 mètres sur la partie Ouest de la parcelle BH 37.

Le 1er octobre 2018 nous avons rencontré M. VIGNAC à qui nous avons indiqué que compte tenu de la hauteur de nos arbres mentionnée précédemment, nous considérons que cette zone tampon est insuffisante. Après en avoir discuté avec lui, nous avons suggéré que la voie prévue pour desservir la future zone urbanisée longe la zone tampon sur sa partie Est de telle sorte que les futures constructions soient établies sans risque vis à vis de nos arbres.

Vous trouverez ci-joint notre proposition sous forme de plan qui spécifie ce qui pourrait être le tracé de la future voie de desserte et qui localise notre groupe d'arbres remarquables.

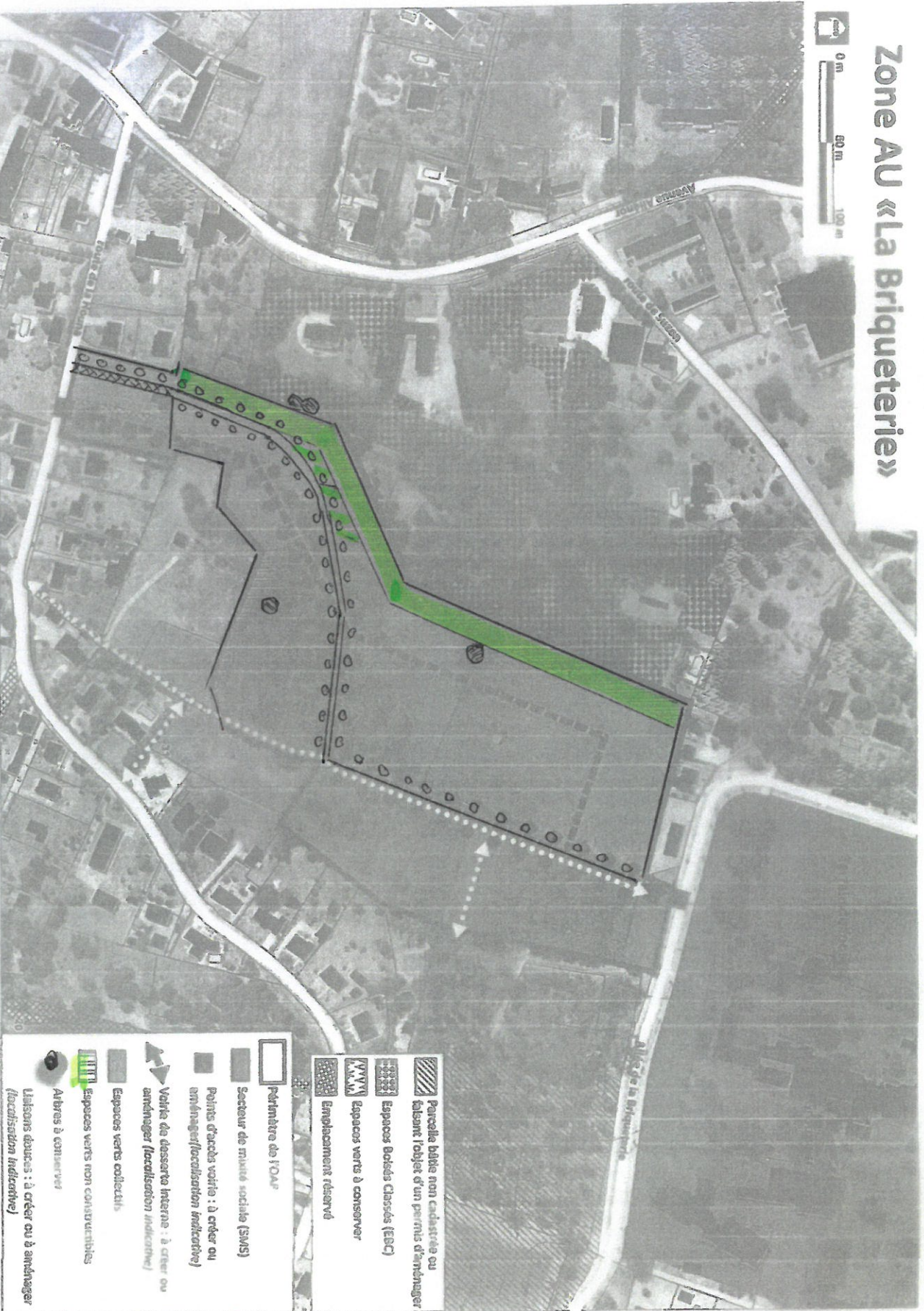
Nous nous tenons à votre disposition pour toute explication complémentaire ou une visite sur le terrain.

Recevez, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Proposition d'implantation de voirie à l'Ouest des terrains constructibles

# Zone AU «La Briqueterie»



- Périmètre de l'ODAP
- Secteur de mixité sociale (SMS)
- Points d'accès voirie : à créer ou aménager (localisation indicative)
- Voirie de desserte interne : à créer ou aménager (localisation indicative)
- Espaces verts collectifs
- Espaces verts non constructibles
- Arbres à conserver
- Liaisons d'axes : à créer ou à aménager (localisation indicative)
- Parcelles bâties non cadastrées ou faisant l'objet d'un permis d'aménager
- Espaces Boisés Classés (EBC)
- Espaces verts à conserver
- Emplacement réservé



liénor

Nord →

Arbres

Remarquables

(George de  
Pain Parasol

+  
Pin Sylvestre)